



Lettre électronique adressée aux retraités de l'UNSA

N°6 - Juillet 2010

Sommaire

1- *Bonne vacances à tous*

2- *Retraites: un 24 juin qui sonne fort*

3- *Après l'action réussie du 24 juin, préparons la journée de mobilisation du 7 septembre*

4- *Projet gouvernemental sur les retraites et les actuels retraités*

5- *Perte d'autonomie : la réforme avant fin 2010*

6- *Pouvoir d'achat au 31 mai*

■ Bonnes vacances à tous

Vous recevez aujourd'hui le numéro 6 de notre lettre électronique adressée aux retraités de l'UNSA. Notre prochain numéro paraîtra après les vacances d'été, fin août 2010.

Ces vacances d'été, tant attendues par les enfants, les actifs et les retraités, ne peuvent nous faire oublier les problèmes sociaux, le chômage, l'avenir des retraites et la politique de rigueur préparé par le gouvernement.

Nous devons rester mobilisés et, d'ores et déjà, notez sur vos agendas deux journées de mobilisation nationale.

- **Le mardi 7 septembre**

Le jour de l'ouverture du débat parlementaire sur les retraites, les organisations syndicales CFDT, CFTC, FO, FSU, Solidaires, UNSA, appellent à une journée nationale de grèves et de manifestations.

- **Le jeudi 14 octobre**

Les organisations syndicales de retraités appellent à des manifestations dans tous les départements sur les problèmes spécifiques aux retraités.

Retraités de l'UNSA, cette lettre électronique vous est destinée.
Pour la recevoir régulièrement,
veuillez faire votre demande par e-mail à :

Unsa-retraites@unsa.org



Retraites : un 24 juin qui sonne fort

Vous trouverez, ci-dessous, l'éditorial d'Alain Olive dans UNSA-Magazine :

Pour nombre de commentateurs, l'affaire était pliée, les Français allaient se résoudre à accepter une réforme des retraites, comme on supporte le froid en hiver ou la trop grande chaleur en été. C'est désagréable, mais on fait avec ! Après la présentation des mesures gouvernementales le 16 juin, l'ampleur de la journée de mobilisation du 24 juin est venue rappeler à tout ce beau monde que prévoir la météo sociale dans un pays comme la France est un art difficile et parfois... risqué.

Non rien n'est encore joué ! Même s'il n'est pas question pour l'UNSA de tirer des plans sur la comète après cette journée, aussi réussie soit-elle. Nous savons, par expérience, que les mobilisations de juin ne font pas celles de septembre.

Mais comme organisation syndicale, nous avons une obligation : celle d'expliquer et d'expliquer encore, pour mieux le combattre, un projet de réforme qui se nourrit de trop d'injustices.

La liste en serait longue mais quatre méritent d'être soulignées.

Injuste d'abord le recul des bornes d'âge. Repousser à soixante sept ans l'âge à partir duquel la décote ne s'applique plus, c'est condamner beaucoup de salariés qui n'auront pas les annuités suffisantes, à travailler jusqu'à cet âge.

Pour eux qui sont les enfants de la crise, de la précarité et de la dégradation du travail, la retraite à soixante deux ans est une illusion. Seront pénalisées en priorité les femmes qui souffrent le plus de carrières incomplètes.

Injuste aussi de ne pas avoir voulu prendre en compte la pénibilité qui, dans le projet de réforme, se transforme en invalidité. Il faudra être « rompu » et avoir une incapacité égale ou supérieure à 20% pour que le droit de partir à soixante ans soit maintenu. D'après Eric Woerth, la mesure devrait concerner 10.000 salariés par an. Ce nombre est infiniment trop bas rapporté aux centaines de milliers de salariés qui travaillent dans un environnement difficile : travail de nuit, charges lourdes, travail posté ou encore exposition aux produits toxiques.

Nombre de ces salariés voient leur espérance de vie écourtée sans pour autant qu'ils soient déclarés invalides.

Injuste la hausse de la cotisation demandée aux fonctionnaires qui s'inscrit dans un contexte de réduction des dépenses publiques et de rigueur salariale qui va se traduire par une baisse conséquente de pouvoir d'achat.

Injuste enfin la répartition des efforts financiers. Sur 40 milliards de recettes à l'horizon 2020, la grande majorité provient des salariés. Les entreprises apporteront seulement 2,5 milliards au pot.

La contribution des hauts revenus sera symbolique avec une augmentation de 40 à 41% du taux marginal du barème de l'impôt sur le revenu, ce qui représentera en euros constants, 290 millions en 2020. Pas de quoi émouvoir dans les gentilhommières !

Au Gouvernement maintenant de bien apprécier cette journée du 24 juin. En ce qui nous concerne, sa réussite doit nous encourager à continuer à défendre une réforme des retraites qui soit juste.



Après l'action réussie du 24 juin, préparons la journée de mobilisation du 7 septembre

Communiqué CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA :

Ces dernières semaines, les salariés du public et du privé, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités se sont mobilisés de plus en plus massivement sur les retraites, notamment le 24 juin 2010. Ils ont réaffirmé leur opposition au projet de réforme injuste et inacceptable du gouvernement, notamment au report brutal des âges légaux à 62 et 67 ans qui pénalise particulièrement les salariés ayant commencé à travailler jeunes et ceux ayant eu des carrières chaotiques et incomplètes. Cette réforme n'apporte, par ailleurs, pas de réponse sur le plan de la pénibilité. Elle aggrave les inégalités entre les hommes et les femmes.

Les organisations syndicales dénoncent la campagne médiatique précipitée du gouvernement qui travestit la réalité du projet.

Cette réforme, une des plus dures d'Europe, arrive dans une situation économique dégradée où le chômage est en hausse continue et touche plus fortement les jeunes et les seniors. Les politiques de rigueur se généralisent dans toute l'Europe en aggravant les inégalités et hypothèquent fortement toute reprise.

Des initiatives intersyndicales viseront à interpeller le gouvernement et ses représentants, aux niveaux national et local, le 13 juillet, jour du Conseil des ministres qui adoptera le projet de loi. Durant l'été, les organisations syndicales interpellent les parlementaires.

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA vont poursuivre leur action tout au long du processus législatif de la réforme des retraites.

Elles décident d'une nouvelle journée nationale de grèves et de manifestations le 7 septembre 2010, au moment où s'ouvrira le débat parlementaire. Elles appellent tous les salariés du privé et du public, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités à construire ce jour une mobilisation d'ampleur.

Le 29 juin 2010

Projet gouvernemental sur les retraites et les actuels retraités

De nombreux retraités nous interrogent sur les éventuelles répercussions du projet gouvernemental sur les pensions et retraites actuellement versées.

Le projet gouvernemental rendu public le 16 juin ne prévoit pas de mesures qui touchent les actuels retraités. Ce projet frappe durement les futurs retraités, à partir de la génération née en 1951.

Pour les actuels retraités, on pourrait résumer le projet gouvernemental par la formule : « pas d'amélioration, pas de régression ».

Mais nous devons rester vigilants, des mesures touchant les actuels retraités peuvent fort bien être introduites dans la future loi, lors du débat parlementaire qui s'ouvrira le 7 septembre.



Perte d'autonomie : la réforme avant fin 2010

Sans cesse repoussée par le gouvernement, la réforme de l'aide aux personnes dépendantes devrait être adoptée par le Parlement avant la fin 2010.

Le Premier ministre l'a affirmé le 1er juin, et Nora Berra, Secrétaire d'État chargée des aînés, a précisé que le débat sur le financement de la perte d'autonomie s'ouvrirait après le vote de la réforme des retraites. « D'abord les retraites, ensuite la dépendance » a précisé la Secrétaire d'État. Lors de sa séance plénière du 26 mai, le CNRPA (Comité National des Retraités et Personnes Agées) a tenu à réaffirmer dans un communiqué les positions du CNRPA sur cette question de l'aide à la perte d'autonomie.

Dans ce communiqué, adopté à l'unanimité et rendu public, le CNRPA exige la création d'un droit universel de compensation à la perte d'autonomie, quel que soit l'âge. Cette prestation doit être financée par la solidarité nationale et attribuée en fonction d'un plan d'aide personnalisée.

Le CNRPA exige, sur le plan des principes, une égalité de traitement territorial, fondée sur une évaluation unique, la gestion de proximité étant le niveau le plus pertinent pour répondre aux besoins et aspirations des personnes en perte d'autonomie.

Le CNRPA rejette toute idée de gage sur patrimoine ou de recours sur succession.

Pouvoir d'achat au 31 mai

Rappelons quelques données ministérielles :

- inflation 2010	+1,2%
- « trop perçu »	-0,3%
- augmentation au 1er avril	+0,9%

Pour l'UNSA et bien d'autres, le « trop perçu » est un « moins perçu » de 0,4% (voir démonstration dans les précédents numéros).

La réalité INSEE :

- au 31 mai 2010 (par rapport au 1er janvier)	+1,3%
- pour les 12 derniers mois	+1,6%

Faut-il un commentaire ?

contacter l'UNSA-Retraites :

UNSA-Retraites
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnole Cedex

- Tél. :	01 48 18 88 66 ou 01 48 18 88 62
- Fax :	01 48 18 88 94
- E-mail :	unsa-retraites@unsa.org nicole.castel@unsa.org